

L'ANEP - UNE MISE AU POINT

L'ANEP-France, attaquée de façon aberrante (et l'OMAEP avec elle par une identification abusive, l'ANEP-France n'étant que l'une des 17 Associations de l'OMAEP) nous demande de publier la mise au point suivante.

L'ANEP-France, créée en 1982 selon la loi 1901 est libre de toute option politique ou confessionnelle.

Elle est totalement indépendante de toute autre organisation et ne reçoit aucune directive de qui que se soit, hors d'elle-même.

Par contre dans un esprit de coopération, elle collabore avec quatre Mouvements et Associations nationales et internationales et reste ouverte à une synergie possible avec d'autres Associations travaillant à l'amélioration de la grossesse et de la naissance.

Evincer l'autre pour « occuper le terrain » comme l'imaginent si allègrement nos détracteurs, n'a pas de place dans notre état d'esprit.

L'ANEP-France qui se veut un pont entre la recherche et la vie quotidienne des futurs parents, rassemble et diffuse les résultats des travaux scientifiques et psychologiques sur la vie prénatale. Ce qui permet aux **jeunes** de se responsabiliser, aux **futurs parents** de favoriser un développement optimal chez l'enfant à naître, aux **décideurs sociaux** de prendre les mesures appropriées, en appui sur une **prise de conscience collective** de l'importance fondamentale de cette période pour la construction de l'être humain.

L'ANEP-France se concentre sur une information générale et n'assure aucun suivi, ni auprès des jeunes, ni auprès des femmes enceintes : ces accompagnements reviennent à des professionnels qualifiés.

Cette information générale est donc diffusée avec le plus total désintéressement au cours des Congrès, séminaires, conférences et au moyen de brochures, livres, CD et vidéo-conférence. A chacun de confronter ces nouvelles connaissances à son propre savoir, ses choix personnels, sa culture, et d'en retenir ce qui lui convient, en toute liberté.

Il ne peut être question d'un quelconque « recrutement ».

C'est pourtant là une accusation portée dans le n° d'avril 2004 des « Dossiers de l'Obstétrique », revue professionnelle des sages-femmes, par Blandine Poitet, l'une des responsables de l'AFAR (Alliance Francophone pour l'Accouchement Respecté) à partir du livre de Marie-Andrée Bertin : « L'Education Prénatale naturelle » publié aux Editions Favre, collection « Tout Savoir ».

« Même si je suis d'accord, dit Madame Poitet, avec certaines idées développées dans cet ouvrage... je suis allée prospecter sur internet...d'autant plus que Madame Bertin utilisait la caution de personnalités médicales, telles que le Pr Relier ou M.C Busnel, et que le Dr M.Odent faisait un commentaire dithyrambique de ce livre.*

Citer ces chercheurs dans un livre dont le but est précisément de rassembler leurs travaux est-ce « utiliser leur caution » ?

Madame Poitet poursuit : « Questionné sur ses relations avec l'ANEP/OMAEP, ce dernier (M.Odent) me répondit : "Etant depuis près de dix ans en Grande-Bretagne, je ne partage pas l'obsession des sectes qui caractérise la France et qui, jusqu'à présent, n'est guère sortie de l'Hexagone. J'ai toujours tendance à voir les choses de façon positive. Ce que je vois, c'est le développement récent d'une prise de conscience concernant l'importance de la vie fœtale et une plus grande tendance à aller droit à l'essentiel. ce que je peux ajouter, c'est que **dans les conférences où l'ANEP fait partie de l'organisation, je n'ai jamais perçu quoi que ce soit qui ressemble à du prosélytisme.** Il y a des gens bien plus dangereux que ceux qui font connaître l'importance de la santé et du bien-être des femmes enceintes." ».

*Voici ce qu'a écrit le Dr Odent pour la 4 e de couverture du livre de M.A Bertin.

« Pendant un quart de siècle, que ce soit à Pithiviers, à Toronto, à Caracas, à Grenade, à Athènes, à Rome, à Washington, à Montréal ou à Brighton, j'ai été maintes fois le témoin de l'extraordinaire charisme d'Andrée Bertin. Cela me réjouit d'apprendre que cette pionnière a pris le temps de transmettre par écrit ses connaissances, ses réflexions, son optimisme, son énergie...et sa foi. »

Mais les avis d'un médecin qui connaît l'ANEP depuis plus de vingt ans sont dédaignés. Mme Poitet préfère des propos « trouvés » sur internet et qu'elle reprend au nom de l'AFAR avec une virulence étonnante.

Ces trouvailles sont des calomnies répandues en 1990 par la revue « Enfant d'Abord » (disparue peu après), à l'occasion du 3 e symposium international organisé par l'ANEP à la faculté de Médecine de Paris sur « Les influences sonores dans le développement prénatal ».

L'action contre les sectes prenait alors son plein essor. Cette démarche est probablement utile pour contrer des sectes dangereuses, mais elle a provoqué chez certaines personnes d'autres formes de sectarisme agressif. Des débordements idéologiques ont englobé dans le concept (actuellement péjoratif,

L'ANEP - UNE MISE AU POINT

de « sectes »), les médecines alternatives, le développement personnel, des mouvements philosophiques ou spirituels...et des associations. C'est ainsi que l'ANEP fut accusée de recruter pour une secte. Sous quel prétexte ?

Dès 1982, les fondateurs de l'ANEP ont recherché le maximum de travaux parus dans le monde. Or, un philosophe contemporain, Omraam Mikhaël Aïvanov (1900-1986), dont l'enseignement est publié en librairie, avait fait paraître : « Une éducation qui commence avant la naissance ». Il y proposait une analogie entre le processus de la grossesse et la galvanoplastie, qualifiée de spirituelle pour rendre compte, au-delà du transfert d'éléments physiques, de l'influence des sentiments et des pensées de la mère, manifestations de l'esprit humain.

Nous avons, pendant quelques temps, utilisé ce procédé pédagogique comme une synthèse imagée des travaux scientifiques et psychologiques exposés auparavant.

Que l'auteur de cette analogie ait créé un mouvement spirituel : la Fraternité Blanche Universelle, est une autre chose. Nous n'avons jamais parlé de cette organisation avec laquelle l'ANEP n'a aucun lien ni de droit, ni de fait. Emprunter à un auteur publié, une idée qui correspondait au sujet que nous traitions n'entraînait aucune dépendance envers qui que ce soit. Nous l'avons fait en toute liberté, à une époque où cela ne posait aucun problème.

Le dossier d' "Enfant d'Abord" exploitait ces textes de nos débuts, transformant et travestissant nos propos pour faire entrer l'ANEP dans le portrait-robot d'une secte.

Notre droit de réponse n'a pas été publié.

Celui qu'ont envoyé trois scientifiques, conférenciers au symposium, n'a pas été respecté : il a été tronqué de sa phrase finale favorable à l'ANEP.

*Suite à l'article publié dans votre revue de juillet 1990 sous le titre : « L'ANEP, infiltration dans les milieux de la périnatalité », nous tenons à apporter une précision importante : nous avons été sollicités par l'ANEP pour parler des « influences sonores dans le développement prénatal » ce qui fut fait lors de communications scientifiques, comme à n'importe quel congrès et en toute liberté par rapport à l'ANEP à laquelle aucun de nous trois n'est affilié , **mais dont l'action nous a paru bénéfique.***

Ce droit de réponse était signé de Marie-Claire Busnel, chercheur à Paris V, du Pr Jean-Pierre Relier, chef de service de néonatalogie à Port-Royal. (Paris) et du Dr Serge Bizieau gynécologue.

Malgré cette absence totale d'honnêteté intellectuelle et ces manquements à la déontologie journalistique, l'article avait l'apparence d'une enquête et d'autres journaux l'ont repris de bonne foi.

Parmi eux, **le Nouvel Observateur.**

Suite à une conversation téléphonique et un envoi de documents, cet hebdomadaire a publié dans son numéro du 16 au 22 mai 1991, notre droit de réponse assorti d'un commentaire réparateur.

Les positions de l'ANEP.

En réponse à la partie concernant l'ANEP (Association Nationale pour l'Education Prénatale) dans l'article intitulé « L'Ecole des fœtus » (...), nous tenons à préciser que l'ANEP est totalement indépendante et libre de toute option politique et confessionnelle. Elle rassemble et diffuse les connaissances actuelles sur la vie prénatale afin que les futurs parents aient la liberté d'optimiser leur vie quotidienne, selon leurs personnalités et leurs choix propres, et que, par voie de conséquence, « le fœtus puisse développer au mieux, au sein du processus naturel et selon sa dynamique propre, les potentialités incluses dans son capital génétique ».

Marie-Andrée Bertin.

Présidente de l'ANEP.

(Nous ne pouvons effectivement que recommander à nos lecteurs de consulter les brochures de l'ANEP qui disent mieux qu'on ne pouvait le faire dans l'espace d'un article, le contenu réel de leur pensée. A.F)

Un conseil qui reste d'actualité.

Le Conseil d'Administration de l'ANEP-France